



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 11 JUILLET 2023

Délibération n° 2023-090

L'an deux mille vingt-trois le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/07/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry – VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - LAVERGNE Cécile - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey.

Absents excusés : M. VENANT Frédéric ayant donné pouvoir à SEGUINOT Stéphanie.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Domaine et patrimoine – Acquisitions

Avis sur acquisition de la propriété MEUNIER rue du Centre – Opportunité de conventionnement avec l'EPFNA

Les héritiers MEUNIER sont vendeurs de la parcelle bâtie cadastrée AH 68, d'une contenance de 275 m2 et située 1 rue du Centre.

Madame le Maire, considérant la situation stratégique de ce bien à proximité du centre-bourg, propose à l'assemblée délibérante :

- son acquisition
- de fixer un prix maximum à engager
- de faire porter l'achat par l'EPFNA afin de ne pas grever les finances communales à ce stade.

Le Conseil Municipal, DECIDE par 12 voix POUR :

- ✓ D'acquérir la parcelle bâtie cadastrée AH 68, d'une contenance de 275 m2 sise 1 rue du Centre appartenant aux héritiers MEUNIER,
- ✓ D'attendre la proposition de prix de vente des vendeurs qui font actuellement estimer leur bien,
- ✓ De saisir l'EPFNA afin qu'il porte cette acquisition.

Publication dématérialisée du
Le Maire, Gwennaëlle PROST

11.07.2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20230711-2023-090
Reçu le 13.07.2023

